

QUELLE PLACE POUR LES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES DANS L'UE ?



Virginie Timmerman | chargée de projet Citoyenneté et démocratie
à Notre Europe - Institut Jacques Delors

Notre Europe - Institut Jacques Delors et le Mouvement européen - France ont organisé le 23 avril 2014, à Saint Denis de la Réunion, le septième débat du cycle « Droit d'Inventaire - Droit d'Inventer : 60 ans d'Europe, les réussites à conserver - les solutions à inventer » qui a permis aux citoyens présents de se saisir des questions suivantes : « Emploi et mondialisation, les défis de l'Union européenne (UE) ».

Virginie Timmerman, chargée de projet Citoyenneté et démocratie à Notre Europe - Institut Jacques Delors, a présenté le cycle « Droit d'inventaire - Droit d'inventer » pour lequel des débats citoyens se sont tenus dans les 8 euro-circonscriptions françaises autour des quatre enjeux majeurs que sont la démocratie, l'emploi, l'euro et la mondialisation. Philippe Jean-Pierre, représentant de la Région Réunion, a introduit le débat en rappelant les conditions particulières des RUP qui influent leur intégration dans l'UE et la mondialisation.

Le dialogue s'est ensuite poursuivi avec le public et les intervenants suivants, autour de deux tables rondes :

Quelle place pour les régions ultrapériphériques (RUP) dans le marché intérieur de l'UE ?

Animée par Thierry Durigneux, journaliste et rédacteur en chef du journal *Le Quotidien*

Avec la participation de :

- Jocelyn Jalton, président du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de la Guadeloupe ;
- Philippe Jean-Pierre, président du Comité régional pour l'innovation, représentant de la Région Réunion ;
- Martin Wittenberg, membre du Comité de citoyens de l'Initiative citoyenne européenne « One Single Tariff ».



Comment les politiques de l'Union européenne peuvent-elles aider les régions ultrapériphériques (RUP) à relever le défi de la mondialisation ?

Animée par Jean-Raymond Mondon, président du CESER de la Réunion

Avec la participation de :

- Gilles Couapel, président du Club Export ;
- Michel Crispin, président du CESER de la Martinique ;
- Philippe Leyssène, ancien Ambassadeur délégué à la coopération régionale pour la zone Océan indien ;
- David Leon Gimenez, vice-consul honoraire d'Espagne à la Réunion.

1. Citoyenneté : quelle place pour les citoyens des RUP dans l'UE ?

Philippe Jean-Pierre commence par rappeler que les défis internes des régions ultrapériphériques (RUP) sont différents de ceux de la métropole et de l'UE. Éloignement, insularité, tissu industriel limité, chômage, nécessité et coût des importations, explosion démographique, comme l'explique David Leon Gimenez, qui établit le parallèle avec les îles Canaries, RUP d'Espagne.

Le marché unique a été créé pour atteindre une taille critique, face aux États continents, afin de connaître une prospérité économique nécessaire à la création d'emploi, rappelle Jocelyn Jalton. Il y a, de la part des RUP, une grande difficulté à intégrer l'UE, elle est souvent synonyme d'avantages, liés aux fonds, mais de contraintes, liées aux normes souvent très éloignées des réalités de ces territoires (P. Jean-Pierre). Les RUP offrent quelques produits tels que la banane ou le sucre qui doivent avoir une place privilégiée sur le marché unique grâce à des mécanismes de compensation, comme l'octroi de mer menacé. Dans les territoires

éloignés, la libre concurrence crée des distorsions dues aux handicaps liés à l'éloignement. Martin Wittenberg les illustre avec le marché de la téléphonie. Les RUP subissent une double sanction avec le surcoût de l'itinérance nationale et internationale. Cela crée des barrières aux échanges entre Européens et au développement d'un sentiment d'identité européenne.

L'UE a toujours aidé les RUP, comme les autres régions, à converger vers les taux de croissance et le niveau de vie de l'UE. Pour cela, elles ont obtenu des fonds et, au-delà de la dimension matérielle, ont aussi bénéficié de l'héritage immatériel de l'UE avec le développement de relations pacifiques avec le voisinage (P. Jean-Pierre).

Les citoyens ressentent cet éloignement, et il est difficile de se sentir proche de l'UE alors même qu'il faut déjà établir les connexions avec la France, comme le souligne le rédacteur de Métis mag. L'histoire de la Réunion s'est écrite avec Madagascar, l'Inde et non pas avec l'Italie ou l'Allemagne. Pour les citoyens, l'UE et le marché unique sont des fictions, à 11 000 km de la métropole, et ici les règles créent les distorsions de concurrence. Il faut donc illustrer l'UE avec les idées concrètes telles que l'itinérance, propose un autre citoyen. Un citoyen souligne également que si les RUP ont une vision floue de l'UE, et il est tout à fait probable que l'inverse soit vrai, il faut donc définir un projet européen avec des ambitions communes, intégrant les RUP. Il faut effectivement multiplier les symboles, comme l'euro, mais surtout relancer le projet immatériel et l'ambition européenne, non pas à travers le calendrier électoral et l'économie mais avec un projet sur le long terme qui allie toutes les dimensions dont le social et le sociétal (P. Jean-Pierre). Un des citoyens pense que l'UE souffre de trois problèmes majeurs, qui se ressentent particulièrement dans les RUP : un déficit démocratique qui permet à des personnes nommées, les lobbys et les marchés, d'avoir le pouvoir ; un manque de coordination des politiques sociales ; le néolibéralisme.

Pour changer cela, des solutions citoyennes existent. Dans le cas de la téléphonie mobile par exemple, une Initiative citoyenne européenne (ICE)¹ a été lancée afin d'obtenir un tarif unique, au-delà du plafond en vigueur, de la téléphonie mobile dans l'UE. Si seulement 155 000 signatures sur le million requis ont été recueillies, le comité de citoyens s'est servi du poids des citoyens pour inciter la commissaire en charge des télécoms à introduire ce principe dans la législation sur les télécoms. Les citoyens ont des outils dont ils peuvent se saisir, dont d'abord le vote du 25 mai 2014. Ces élections sont

d'autant plus cruciales que les prochains élus dessineront l'UE de l'après crise (V. Timmerman). Et qu'une vision commune des RUP est nécessairement politique (J. Jalton).



2. Emploi : quelles solutions pour une meilleure intégration dans le marché intérieur ?

Alors que la Réunion connaît un taux de chômage d'environ 30%, dont 60% pour les jeunes², et qu'en Martinique, 63% des jeunes pensent qu'ils n'ont aucun avenir sur leur territoire (M. Crispin), un citoyen se demande quelles sont les possibilités offertes par l'UE aux jeunes de la Réunion : comment aider la jeunesse actuelle qui a été sacrifiée et oubliée ? Un autre se demande également ce qu'attend l'UE, face au chômage, aux délocalisations, aux reculs sociaux, pour faire des projets, aider les régions à se développer et redonner de l'espoir ? Enfin, un citoyen se demande comment remédier au fait que l'UE se concurrence elle-même comme le montrent l'euro et le social ?

Gilles Couapel rappelle que l'emploi est de la responsabilité de tous les acteurs : l'UE, les États membres, les régions, les entreprises, les salariés. La Réunion est dans l'incapacité d'absorber les capacités de main d'œuvre de l'île. Il faut se tourner vers l'exportation où les normes de l'UE, qui sont vécues comme des contraintes au quotidien, deviennent des atouts car elles sont gages de sécurité et d'expertise. Pour cela, les entreprises doivent s'adapter en conséquence, tout comme les banques. Un citoyen soulève le problème de ces dernières qui ne prêtent pas, alors qu'elles sont les premiers partenaires des entreprises (G. Couapel). À la Réunion, elles commencent à s'ouvrir aux projets des entreprises. Mais elles ont des analyses de risque régionales, les RUP connaissent donc des difficultés (P. Leyssène). Le plus grand danger, pour les entreprises, est l'instabilité des normes. Par exemple, l'UE

avait instauré un Soutien logistique des aides à l'exportation pour aider les entreprises à exporter vers le reste du monde, puis du jour au lendemain, ce soutien n'était valable que pour les exportations vers l'UE. Michel Crispin insiste sur le fait que les RUP ont besoin du soutien de l'UE pour continuer la modernisation des outils de production et les stratégies de développement durable.

Un citoyen demande comment utiliser au mieux les outils qui existent déjà. Les fonds européens ont permis d'investir dans les infrastructures, la formation ; les RUP ont aussi bénéficié des programmes de mobilité (P. Jean-Pierre). Il y a peu de choses à faire si ce n'est à travers l'UE, car la mobilité est une solution immédiate pour le chômage des jeunes (D.L. Gimenez). Le processus de l'UE est créateur d'emploi, toutefois il a été conçu pour des centaines de millions de personnes et pas uniquement pour les RUP (P. Jean-Pierre). Les RUP ont donc toujours besoin de fonds, mais elles doivent également travailler sur leurs structures, revoir les normes avec le voisinage (P. Leyssène). C'est pour cela qu'il faut que les RUP aient plus de pouvoir afin de pouvoir adapter les normes à leur environnement (M. Crispin).

Les prochaines étapes de l'UE sont les intégrations sociale et fiscale, qui nécessitent un réel projet européen politique (P. Jean-Pierre). Mais tous ces domaines sont intimement liés à la légitimité des États, il faut donc relativiser et replacer cela dans un contexte temporel juste. En effet, il y a autant de systèmes sociaux que d'États membres, et le projet européen ne peut pas uniquement s'articuler autour de la vision française. Le projet européen n'est pas achevé, il faut continuer à s'équiper, établir les réseaux, et à se donner les moyens pour participer au marché unique. Il faut entre autres se tourner vers la recherche et l'innovation, l'économie d'aujourd'hui. Des grands projets sont entreprenables concernant les domaines de la défense, de l'énergie, de la santé, qui sont autant de sources d'investissement. Dans le domaine de la téléphonie, la fragmentation des marchés empêche l'émergence de grands acteurs européens tels que Facebook ou Google, qui pourraient être créateurs d'emplois (M. Wittenberg). Si les produits sont moins chers aujourd'hui, c'est parce que leur production a été délocalisée. Il faut faire un arbitrage entre le chômage, la croissance et le pouvoir d'achat. L'UE doit se repositionner sur des industries à haute valeur ajoutée.

Toutefois, un citoyen précise que les politiques sociales et fiscales des pays sont liées à leur héritage. L'UE s'est

progressivement éloignée du projet des pères fondateurs et l'homme a complètement disparu du projet européen au profit de la finance et du profit. Pour avancer, il faudra des projets conformes à la vocation originelle de l'UE.



3. Mondialisation : les RUP, ambassadrices de l'UE dans le monde ?

Un citoyen pose la question de l'intégration régionale des RUP, car l'UE n'a pas une politique claire à ce sujet.

Philippe Leyssène observe que la mondialisation est aujourd'hui une réalité et les outils pour s'adapter sont européens. La solution, face à l'essoufflement du modèle de développement des RUP, passe par une meilleure intégration régionale. Les mesures d'accompagnement des RUP doivent être revues, par exemple, les normes agricoles européennes, et françaises, ne tiennent pas compte de la tropicalité des produits d'outre-mer ou encore des compétences techniques en constructions tropicales.

Les RUP doivent concilier leur appartenance à l'UE et à leur voisinage. Elles permettent à l'UE d'être présente dans les trois océans avec une ouverture sur les Caraïbes, les océans pacifique et indien (J. Jalton). Les jeunes, surtout, ressentent ce besoin car ils ont grandi dans une UE qui leur a apporté paix et sécurité ; ils veulent donc aller plus loin et dépasser les barrières aujourd'hui immatérielles (M. Wittenberg). Les RUP pourraient être ainsi ambassadeurs des normes et des valeurs européennes. Ces territoires sont les véritables frontières de l'UE (P. Jean-Pierre).

L'UE doit envisager une politique régionale globale en coordonnant ses politiques internes, concernant les RUP, et externes, concernant les pays tiers bénéficiant de l'aide au développement (P. Leyssène). Actuellement les outils et les fonds disponibles pour les différents pays de la zone dépendent du statut juridique.

Un citoyen estime que l'UE, par rapport à ses RUP, ne se donne pas les moyens pour réellement les intégrer et les utiliser comme relais dans la mondialisation, et précise que le monde n'attendra pas l'UE. D'ailleurs, des pays du sud-est asiatiques ont ouvert un consulat général à la Réunion (J.R. Mondon). Les syndicats s'organisent depuis des années, mais cette coopération nécessite des stratégies régionales souligne un citoyen, pour l'industrie par exemple. Les RUP sont-elles organisées pour avoir les idées claires sur ce qu'elles veulent ? À qui faut-il les adresser ? Les solutions concrètes existent, les tiroirs des administrations régionales, nationales et européennes sont remplis de rapports (P. Leyssène). Il faut faire vivre les traités (M. Crispin). En Guadeloupe par exemple, cela est en train de se mettre en place concernant la pêche. Un citoyen soulève la question de l'inadaptation des appels d'offre pour les Programmes-cadres de recherche et de développement européens (PCRD) qui obligent à être

en partenariat avec deux autres pays européens. Il est plus difficile de faire évoluer des règles lorsqu'elles existent que lorsqu'elles sont élaborées. Il faut délivrer le message au bon moment, lors de l'élaboration des règlements mais pour le moment, les RUP ne sont pas suffisamment organisées. En 2014 sont définis tous les nouveaux règlements pour la prochaine programmation financière 2014-2020, c'est donc maintenant qu'il faut porter le message (P. Leyssène). Mais les RUP doivent s'organiser pour porter un message commun, identifier ce dont elles ont besoin et adresser tout cela à aux bons acteurs (J.R. Mondon). Elles commencent à s'organiser avec, pour la Réunion, l'ouverture d'une Représentation permanente de la Région auprès des institutions, et l'organisation d'une plateforme de la société civile.

Les photos et le podcast du débat sont disponibles sur notre site Internet.

1. Les initiatives citoyennes européennes permettent à des citoyens de proposer à la Commission européenne une législation, pour autant qu'elle soit dans le domaine de compétence de l'UE et qu'elle respecte la Charte des droits fondamentaux. Pour que la Commission européenne l'examine, il faut obtenir au moins un million de signatures de minimum sept pays européens.
2. Décembre 2012.

Sur les mêmes thèmes...

UN NOUVEAU DESSEIN EUROPÉEN POUR AMÉLIORER L'EMPLOI ET LA DÉMOCRATIE ?

Claire Versini, *Synthèse du 6^{ème} débat « Droit d'inventaire - Droit d'inventer », Notre Europe - Institut Jacques Delors, mai 2014*

QUELLE PLACE POUR L'UE FACE À L'EMPLOI DANS LA MONDIALISATION ?

Virginie Timmerman, *Synthèse du 5^{ème} débat « Droit d'inventaire - Droit d'inventer », Notre Europe - Institut Jacques Delors, mai 2014*

UNION EUROPÉENNE, DÉMOCRATIE ET EURO

Virginie Timmerman, *Synthèse du 4^{ème} débat « Droit d'inventaire - Droit d'inventer », Notre Europe - Institut Jacques Delors, mai 2014*

UNION EUROPÉENNE, EMPLOI ET DÉMOCRATIE

Virginie Timmerman, *Synthèse du 3^{ème} débat « Droit d'inventaire - Droit d'inventer », Notre Europe - Institut Jacques Delors, mai 2014*

DES VISAGES SUR DES CLIVAGES : LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DE MAI 2014

Yves Bertoncini et Thierry Chopin, *Études & Rapport No. 104, Notre Europe - Institut Jacques Delors, avril 2014*

INVENTER LES POLITIQUES EUROPÉENNES DE DEMAIN

Virginie Timmerman, *Synthèse du 2^{ème} débat « Droit d'inventaire - Droit d'inventer », Notre Europe - Institut Jacques Delors, mars 2014*

UNION EUROPÉENNE, EMPLOI ET MONDIALISATION

Virginie Timmerman, *Synthèse du 1^{er} débat « Droit d'inventaire - Droit d'inventer », Notre Europe - Institut Jacques Delors, janvier 2014*

UNIS DANS LA DIVERSITÉ : HYMNES ET DRAPEAUX DE L'UNION EUROPÉENNE

Pierre-Robert Cloet, Bénédicte Legué et Kerstin Martel, *Études & Rapports No. 102, Notre Europe - Institut Jacques Delors, décembre 2013*

CONCURRENCE SOCIALE DANS L'UE : MYTHES ET RÉALITÉS

Kristina Maslauskaitė, *Études et Rapports No. 97, Notre Europe - Institut Jacques Delors, juin 2013*

Directeur de la publication : Yves Bertoncini • La reproduction en totalité ou par extraits de cette contribution est autorisée à la double condition de ne pas en dénaturer le sens et d'en mentionner la source • Les opinions exprimées n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s) • *Notre Europe - Institut Jacques Delors* ne saurait être rendu responsable de l'utilisation par un tiers de cette contribution • Version originale • © *Notre Europe - Institut Jacques Delors*

